



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 24 septembre 2024

Date de publication : 27/09/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 13/09/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 12 Votes : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 24 septembre 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Guillaume RIOU (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Yveline THIBAUD (pouvoir à Gilles GAY)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Actualisation du plan de financement pour le renouvellement de la trame arborée Contrat territorial Eau Marais mouillé Sèvre et Mignon 2024-263



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Actualisation du plan de financement
pour le renouvellement de la trame arborée
Contrat territorial Eau Marais mouillé Sèvre et Mignon
2024-263

Contexte

Dans le cadre des contrats territoriaux Eaux, l'Agence L'eau Loire Bretagne intervient à hauteur de 50 % des enveloppes réservées pour les travaux de restauration de la zone humide.

En raison d'une indisponibilité de crédits en 2024, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne recommande de basculer ses participations sur le Fonds Vert

Dans ce cadre, il convient de modifier le plan de financement de la façon suivante :

Poste de dépenses	Dépenses TTC	Financeurs	Recettes TTC
Chargé de mission paysage	4 625 €	Etat DREAL Nouvelle Aquitaine	30 000 €
Coordinateur de travaux	12 025 €	Fonds Vert	68 000 €
Chargé de mission plantation	49 500 €	Agence de l'Eau	17 000 €
Achat de végétaux et autres fournitures	35 531 €	Région Nouvelle Aquitaine	14 000 €
Prestation de plantation	60 770 €	Région Pays de la Loire	17 060 €
Maintenance de la carte en ligne	5 472 €	Département 79	7 500 €
Stagiaire suivi de plantation	1 200 €	Fondation du Patrimoine	10 000 €
Autres frais liés à la mission	877 €	Crédits carbone	6 440 €
Total	170 000 €	Total	170 000 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > de valider l'actualisation du plan de financement précité ;
- > d'autoriser le Président à solliciter les demandes de financement afférentes et à signer tous documents en lien avec le présent dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Pascal DUFOUR
LE PRÉSIDENT

